



Cp dans la fonction publique territorial

Par **cindy136**, le **20/03/2012 à 14:11**

Bonjour, rnJe travaille de nuit dans un maison de retraite en 10h, jusqu'a cette année les CP ne posait pas de prb mais je viens d'apprendre que maintenant nos congé sont compté en 7h, de ce fait pour chaque congé posé je dois compté une journée de 7h (1cp) + 3h, et de plus que la nuit nous n'avions droit qu'a 20 jours de congé. rnJ'ai contacté l'inspection du travail qui n'est pas apte a répondre a mes questions car il ne s'occupe pas de la fonction publique. je ne sais pas a qui m'adressé pour avoir des réponses.Est ce que quelqu'un pourrais m'indiquer vers quel organisme puis je me tourner? merci